

SAS HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE

Huissiers de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 2982873

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Et le DIX NOVEMBRE à 11 heures 30 environ,

A LA REQUÊTE DE :

Madame la Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service des impôts des particuliers de TARARE, domicilié au Centre des Finances Publiques, 22 rue Etienne Dolat 69170 TARARE.

Ayant pour Avocat constitué **Maître Michel DESILETS**, Avocat au Barreau de VILLEFRANCHE SUR SAONE, Membre de la SCP DESILETS ROBBE ROQUEL- Cabinet AXIOJURIS, 223 rue Charles Germain 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, au Cabinet duquel domicile est élu.

Ayant pour Avocat **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia 20 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Taxe foncière 2013, mise en recouvrement le 31 août 2013
- Taxe d'habitation 2013, mise en recouvrement le 30 septembre 2013
- Impôt sur les revenus 2013, mis en recouvrement le 31 juillet 2014
- Taxe foncière 2014, mise en recouvrement le 31 août 2014

- Taxe d'habitation 2014, mise en recouvrement le 30 septembre 2014
- Taxe foncière 2015, mise en recouvrement le 31 août 2015
- Taxe d'habitation 2015, mise en recouvrement le 30 septembre 2015
- Taxe foncière 2016, mise en recouvrement le 31 août 2016
- Taxe d'habitation 2016, mise en recouvrement le 30 septembre 2016
- Taxe foncière 2017, mise en recouvrement le 31 août 2017
- Taxe d'habitation 2017, mise en recouvrement le 30 septembre 2017
- Taxe foncière 2018, mise en recouvrement le 31 août 2018
- Taxe d'habitation 2018, mise en recouvrement le 30 septembre 2018
- Taxe foncière 2019, mise en recouvrement le 31 août 2019
- Taxe d'habitation 2019, mise en recouvrement le 30 septembre 2019
- Taxe foncière 2020, mise en recouvrement le 31 août 2020
- Taxe foncière 2021, mise en recouvrement le 31 août 2021
- D'un commandement de payer signifié par acte de mon ministère en date du 28 août 2022,

CONTRE :

Monsieur _____ né le _____ de nationalité française,
demeurant _____

Lequel est propriétaire **Sur la commune de TARARE (69170), 14 rue Docteur Guffon**

Une propriété bâtie comprenant :

- Une maison en façade sur la rue du Docteur Guffon, élevée sur rez-de-chaussée de deux étages à usage d'habitation, greniers au-dessus,
- Avec cour derrière ouverte en partie et dépendances
- Et un petit bâtiment dans la cour

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AE	122	14 rue du Docteur Guffon	02a 02ca
AE	220	12 rue du Docteur Guffon	00a 53ca

Total : 02a 55ca

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A TARARE (69170) 14, rue Docteur Guffon à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à Monsieur

Là étant, en présence de :

- **Monsieur André MARCHAND, serrurier**
- **Monsieur Francis GIRARD, témoin**
- **Madame Virginie FUTELOT, témoin**
- **Monsieur Jean Luc LAMBERT, diagnostiqueur immobilier**

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

Une fois sur place, je m'entretiens avec le voisin du N°16, lequel me confirme que le bien dont s'agit est la propriété de Monsieur et que le bien est inoccupé depuis environ deux ans.

Il s'agit d'une maison donnant sur rue dont l'accès se fait soit par une porte de garage à quadruple battants en accordéon soit par une porte d'entrée en châssis métallique usagée, surmontée d'un linteau vitré. Des pousses de mauvaises herbes sont présentes au-devant de la porte. Une boîte aux lettres est suspendue à la porte.

La façade enduite, usagée, est percée de deux fenêtres à l'équivalent du premier niveau et de deux autres fenêtres à l'équivalent du deuxième niveau, lesquelles sont sécurisées par des volets métalliques accordéon et équipées d'appuis extérieurs.

La partie haute de la façade est décorée d'une impression peinture et d'un motif en médaillon.

Le lambris toiture est usagé. Le chéneau de toiture est cassé.

J'accède à la maison par le garage.

BATIMENT PRINCIPAL :

REZ-DE-CHAUSSEE :

GARAGE :

La porte ouvre sur une vaste pièce dont le sol est en béton. Les murs sont plaqués ou bruts. Le mur Est est également en pierre.

La partie Est du mur Nord est percé d'une porte desservant en enfilade deux pièces surélevées.

Le plafond est habillé de plaques en polystyrène.

L'éclairage artificiel est assuré par un spot fonctionnel fixé au mur Nord.

Le mur Sud est percé de deux portes planes desservant le couloir de la porte d'entrée.

Le tableau électrique et le compteur électrique sont installés au Nord/Ouest.

Au Sud de la pièce je note la présence d'un évier sale sur meuble, à double bac, alimenté par robinet mélangeur.

La pièce est également équipée d'un chauffe-eau suspendu et d'un lave-linge.

Les surfaces semblent de facture ancienne et sont défraîchies.

COULOIR D'ENTREE :

Desservi par la porte d'entrée, il est fixé Ouest/Est.

Le sol est en béton, le mur Sud et le mur Nord sont enduits. Le mur Nord est percé de deux portes donnant sur le garage.

L'éclairage artificiel est hors d'usage.

La porte d'entrée est fermée par une serrure trois points.

Le couloir mène à un escalier de petites marches montant en direction de l'Est et à une cour.

COUR :

Elle est surélevée. Le sol est bétonné.

Au Nord/Est de cette cour, je note la présence d'un escalier extérieur abrité par une marquise en châssis métallique et verre armé cassé, desservant le premier étage.

Juste l'Est je note la présence d'un espace plan, fermé au Nord par une porte.

Au Nord/Est de la partie Ouest de la cour, présence d'une dépendance.

DEPENDANCE :

Les façades sont enduites.

La toiture en bois est dans un état d'usage avancé.

Ce bâtiment est composé de deux pièces.

L'accès à ces deux pièces se fait par deux portes en bois perçant le mur Sud.

Présence d'un cumulus avec nourrice d'eau et d'un ballon de chaudière dans la deuxième pièce. Le tout est usagé et dégradé.

COUR (A NOUVEAU) :

Je note la présence d'un escalier fermé par un portillon opérant une montée en direction de l'Est, dont le garde-corps Nord est maçonné et les marches sont en pierres.

Une friche conséquente est présente.

Ce portillon ouvre sur la partie Est, surélevée, de la cour.

Depuis cette partie, je peux apercevoir la toiture de la dépendance Nord/Est de la première partie de la cour, laquelle, en tuiles, est percée d'une cheminée.

La partie haute de la cour est délimitée, au Sud et au Nord, par murets enduits, surmontés de couvertines.

Le sol de la partie surélevée est en herbe.

A l'extrême Est à noter la présence d'un autre bâtiment.

BATIMENT EST :

Les façades sont enduites. La façade Ouest est percée d'une fenêtre sécurisée par un volet métallique en accordéon et d'une porte post-formée en bois semblant de facture assez ancienne et dégradée.

PREMIERE PIECE :

Cette porte ouvre sur une pièce dont le sol souple est usagé. Les murs sont défraichis, la peinture ayant chuté et présentent des traces d'infiltrations conséquentes.

Le plafond est habillé de plaques isolantes dont certaines sont décollées par endroits.

Le tableau électrique au Nord/Ouest est complètement dégradé.

Cette pièce dessert, en enfilade une autre pièce.

PIECE AU FOND :

Le sol souple est usagé. Les murs sont défraichis, la peinture ayant chuté et présentent des traces d'infiltrations conséquentes. Le plafond est peint en blanc.

A noter la présence de conduites d'eau horizontale au Nord/Est avec évacuation condamnée.

Au Sud/Est je note la présence d'une porte condamnée.

Un plafonnier est installé en partie centrale du plafond.

Les surfaces sont défraichies.

Un tableau électrique de facture assez ancienne avec des fusibles anciens est fixé au mur Nord.

L'entrée de cette dépendance est surmontée de deux équerres.

Une cheminée perce le toit plat de ce bâtiment.

BATIMENT PRINCIPAL (A NOUVEAU) :

La façade Est est percée, en partie basse, d'une fenêtre sécurisée par grille de défense et, à l'équivalent du premier niveau, d'une fenêtre à triple pan, d'une porte d'entrée et, au-dessus d'une fenêtre.

Une applique est installée au linteau extérieur de la porte d'entrée.

L'escalier extérieur d'accès au premier étage précité est en pierres. Il est sécurisé par une main courante en barreaudage métallique horizontal.

Cet escalier mène à un dégagement desservant la porte d'entrée de la maison et, en face de celle-ci, une petite dépendance aveugle à usage de rangement.

PREMIER ETAGE :

DEPENDANCE A USAGE DE RANGEMENT :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois. Il m'est impossible de décrire le sol étant donné qu'il est couvert d'encombrants. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

ENTREE :

La porte d'entrée est sécurisée par un volet. Elle est composée d'une allège pleine en partie basse sur châssis bois et de panneaux vitrés en partie haute. Sa serrure est cassée.

L'éclairage artificiel de cette façade est assuré par une applique installée au-dessus de la porte du couloir.

La porte d'entrée ouvre sur un espace cuisine fixé Sud/Nord.

CUISINE :

Le sol est souple. Les murs sont lambrissés. Le plafond est habillé de plaques en polystyrène.

La tuyauterie est apparente à l'Est.

La pièce est équipée d'une cuisine, au Sud/Est, dont le plan de travail est faïencé et la crédence lambrissée.

Présence d'une hotte aspirante, d'une plaque de cuisson gaz à plusieurs brûleurs, d'un évier à double bac avec égouttoir alimenté par robinet mitigeur et d'un lave-vaisselle.

Je note également la présence d'un four micro-ondes laissant supposer l'installation de prise électrique en partie Sud. Une prise électrique encastrée est présente au Sud/Ouest ainsi que deux prises en saillie.

L'éclairage naturel est assuré par la fenêtre à triple pans, en double vitrage, sur châssis bois constatée depuis l'escalier extérieur.

La cuisine est chauffée par un radiateur fixé au mur Ouest, juste au Nord de la porte post-formée ouvrant sur la salle de bains en enfilade, à l'Ouest de la pièce.

SALLE DE BAINS :

Le sol est souple. Le plafond, le mur Est et le mur Nord sont lambrissés. Le mur Ouest et le mur Sud sont faïencés.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier et par un spot.

L'équipement sanitaire est composé d'une baignoire en polyester alimentée par un robinet mitigeur avec sélectionneur douche/robinet. Il est également composé d'une vasque en émail sur équerres, alimentée par un robinet mélangeur relié à une douchette.

Deux prises électriques et un interrupteur sont présents au Nord/Ouest.

Une autre prise électrique est présente en partie basse du mur Est, au Sud de la porte d'accès.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique.

COULOIR OUVERT :

La cuisine s'évase en T en direction du Nord, devant la porte d'entrée. Le sol est souple. Les murs sont lambrissés. Le plafond est habillé de plaques en polystyrène.

A l'Ouest de la porte d'entrée, présence d'un escalier montant desservant le niveau supérieur en dessous duquel un dégagement est présent.

L'éclairage artificiel est assuré par un spot.

Je note également la présence d'une prise électrique et plusieurs rangements sous l'escalier.

Au Sud de l'escalier je note la présence d'un petit dégagement.

PETIT DEGAGEMENT :

Il dessert au Sud un placard fermé par une porte post-formée et équipé d'étagères murales. Le sol est souple. Les murs et le plafond sont peints. Le tableau électrique est installé au Sud.

Le mur Ouest du couloir est percé d'une ouverture dépourvue de porte desservant le salon.

SALON :

Le sol est souple en imitation parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs et le plafond sont tapissés. Une poutre centrale traverse le plafond. L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier fixé à la poutre.

Un dégagement est présent au Nord/Est de la pièce, au Sud duquel, je note la présence de prises électriques. Le mur Nord est également équipé de prises électriques en saillie.

L'éclairage naturel est assuré par deux fenêtres à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisées par volets en accordéon, donnant sur rue.

DEUXIEME ETAGE :

L'escalier au Nord du premier étage, droit, en bois peint en blanc ou gris, dessert, au deuxième niveau, un couloir. Le mur Nord de la montée d'escalier est tapissé, le mur Sud est tendu de toile de verre.

COULOIR :

Le couloir dessert au Nord/Ouest une chambre, au Sud/Ouest une pièce, au Sud une salle de douches, au Sud/Est une chambre et au Nord/Est un dressing.

Le sol du couloir est habillé de parquet flottant. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs sont tapissés. Le plafond est lambrissé.

Une prise électrique en saillie est présente au Sud/Est.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

CHAMBRE NORD/OUEST :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois.

Le sol est habillé de parquet flottant.

Les murs Sud, Est et Ouest sont tapissés. La partie basse du mur Nord est lambrissée. La partie haute est tapissée. Le plafond est tapissé.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par un volet métallique en accordéon.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension et par une applique fixée au mur Nord.

Interrupteurs et prises électriques sont présents au Sud de l'accès à la pièce. Une autre prise électrique est fixée au mur Nord. Une autre prise est fixée au Nord/Ouest, alimentant un radiateur électrique assurant le chauffage de cette pièce. Un dernier interrupteur ainsi qu'une prise électrique sont présents au Sud de la pièce.

En face au Nord/Est, je note la présence d'une porte post-formée ouvrant sur un dressing.

DRESSING :

Il s'agit d'une pièce aveugle. Le sol est habillé d'un parquet flottant. Les murs et le plafond sont enduits en blanc.

A l'encoignure Nord/Ouest, je note la présence de prises électrique et d'un interrupteur.

Au fond de la pièce, présence d'une échelle de meunier menant aux combles.

Un autre tableau électrique est fixé au Sud de ce dressing.

Je note la présence de deux douilles dépourvues d'ampoules pendantes au plafond.

PIECE SUD/EST :

L'accès se fait par une porte post-formée à poignée ronde comme les autres poignées de portes sauf celle du dégagement.

Le sol est souple. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. La partie Sud du mur Ouest, en décroché, est lambrissée, la partie Ouest du plafond également. Les autres murs sont tapissés. Le plafond est habillé de papier peint décollé par endroits.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant, en double vitrage sur châssis bois. Les surfaces sont défraichies.

SALLE DE BAINS/WC :

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est souple. Les murs sont pour partie lambrissés au niveau de la vasque, au Nord/Ouest ou peints en blanc. Le mur Nord est également lambrissé. Le plafond est lambrissé. Une bouche d'aération perce la partie Sud/Est du plafond.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale, celle-ci étant asséchée et d'une douche au Sud/Ouest dont le receveur est surélevé. Les parois de la douche sont lambrissées. L'équipement sanitaire est enfin composé d'une vasque en émail sur équerres, alimentée par un robinet mitigeur.

Une prise électrique est présente à l'encoignure Nord/Ouest de la pièce.

CHAMBRE SUD/OUEST :

Le sol est habillé de parquet flottant. Le mur Sud est habillé d'un soubassement lambrissé, comme la partie Sud du mur Ouest. Les autres murs sont tapissés ou enduits partiellement. Le plafond est tapissé.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par un volet métallique en accordéon.

Au Nord/Ouest de la pièce je note la présence d'un placard mural fermé par porte et surmonté d'une double porte.

Au Sud/Est de la pièce, des attentes électriques sortent du mur. Présence de boîtiers d'encastrement en superposition.

COMBLES :

COULOIR :

Le couloir principal des combles est fixé Est/Ouest. Le sol est habillé de moquette. Les murs et la toiture sont habillés de panneaux bois peints en blanc.

La partie Nord de ce couloir est équipée d'un spot en applique et d'un interrupteur. Une douille est pendante au faîtage.

Le mur Sud est percé d'une porte en bois avec serrure à clé ronde desservant une pièce.

PIECE :

Le sol est en revêtement souple. Les murs et la toiture sont habillés de panneaux bois peints en blanc.

Une prise électrique est visible en saillie, à l'Est de la porte d'entrée.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre de toit perçant le pan de faîtage Est. L'éclairage artificiel est assuré par douille.

A l'Est je note la présence d'une porte en bois ouvrant sur une pièce aveugle en enfilade.

PIECE :

Le sol est composé d'un plancher brut. Les murs et le plafond sont doublés de panneaux bois peints en blanc.

L'éclairage artificiel est hors d'usage.

Revenant dans le couloir principal, à noter, à l'Ouest, la présence d'une autre porte au Sud de laquelle le mur Ouest de ce couloir est équipé d'un tableau électrique de facture ancienne.

Présence d'une porte permettant l'accès à une pièce sous toiture.

PIECE SOUS TOITURE :

Le sol est habillé d'un revêtement souple. Les murs et le plafond sont doublés de panneaux bois peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille présente à l'encoignure Sud/Est de la pièce. L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre de toit.

Une autre douille dépourvue d'ampoule est présente à l'encoignure Nord/Est du plafond de la pièce.

PREMIERE PARTIE DE LA COUR (A NOUVEAU):

Je note la présence de deux bouteilles de gaz. Cette partie de cour est fermée, au Nord, par un portail en bois.

GARAGE (A NOUVEAU) :

Au Nord/Est de celui-ci, je note la présence d'une porte menant à un escalier montant de trois marches desservant un petit couloir.

PETIT COULOIR :

Il est fixé Ouest/Est.

Au Sud je note la présence de deux prises électriques en saillie.

Le sol ainsi que les murs Sud et Ouest sont en béton. Les cloisons Est et Nord sont composées de plaques de cartons et panneaux bois.

A noter l'absence de plafond sur ce petit couloir.

L'éclairage artificiel est assuré par un bloc néon traversant la cloison Est.

L'éclairage naturel est assuré par un panneau en verre opaque cassé.

Au Nord/Ouest, présence d'une ouverture dépourvue de porte ouvrant sur une vaste pièce à usage de débarras ou garage.

VASTE PIECE :

L'éclairage artificiel est assuré par quatre blocs néons fixés à la poutre centrale.

Le sol et les murs sont en béton, hormis la cloison Sud qui est composée de plaques de cartons et panneaux bois.

Des ouvertures condamnées sont présentes à l'Ouest et au Nord.

La pièce forme un retour au Sud/Est, fermé au Sud par une porte en bois avec poignée ronde et deux serrures. A noter, à cet endroit, un tableau électrique à fusibles semblant de facture assez ancienne.

Quatre convecteurs électriques sont fixés en partie basse du mur Est.

L'éclairage naturel est assuré par baies vitrées opaques en partie supérieure du mur Est. Une gaine métallique sort de la partie haute de la partie Est du mur Sud, à l'Est des cloisons précitées.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 13 heures 40 et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

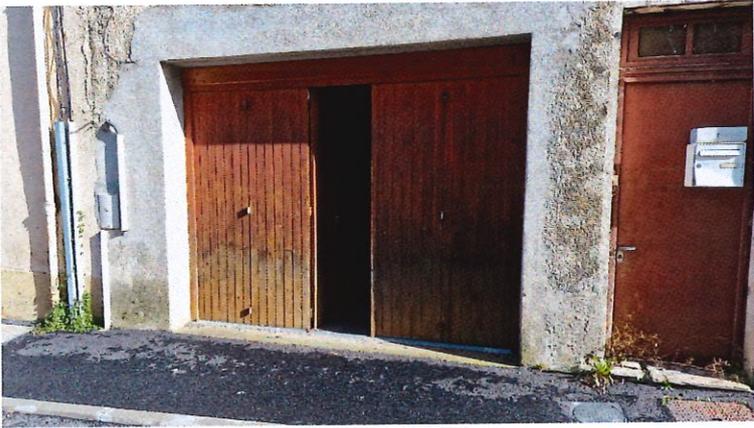
Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

Xavier DELARUE
Huissier de Justice

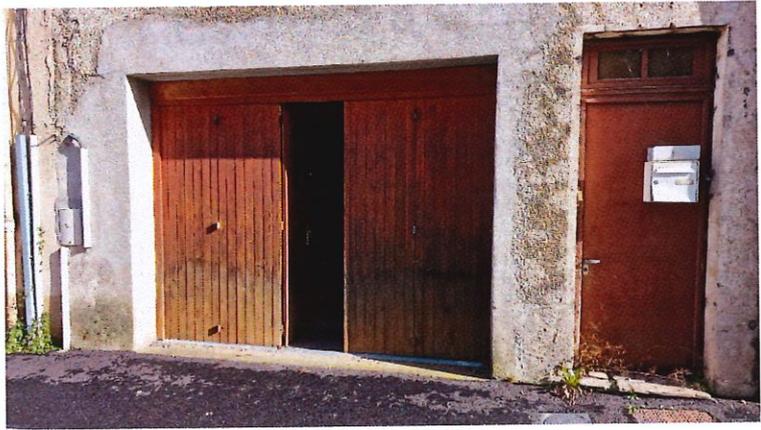


CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES



20221110_113424



20221110_113426



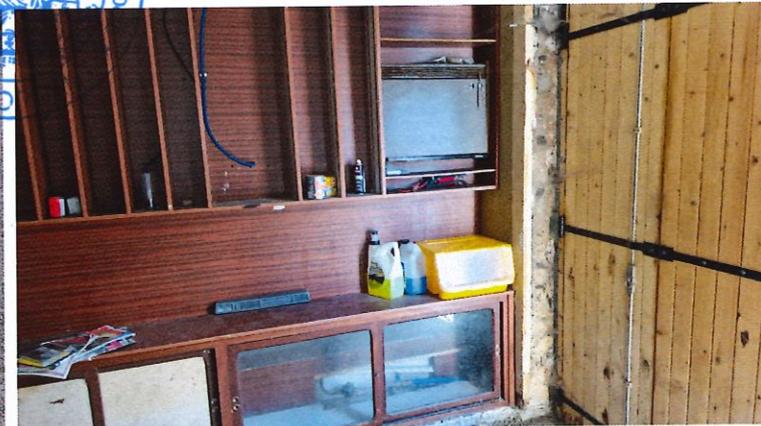
20221110_113429



20221110_113432



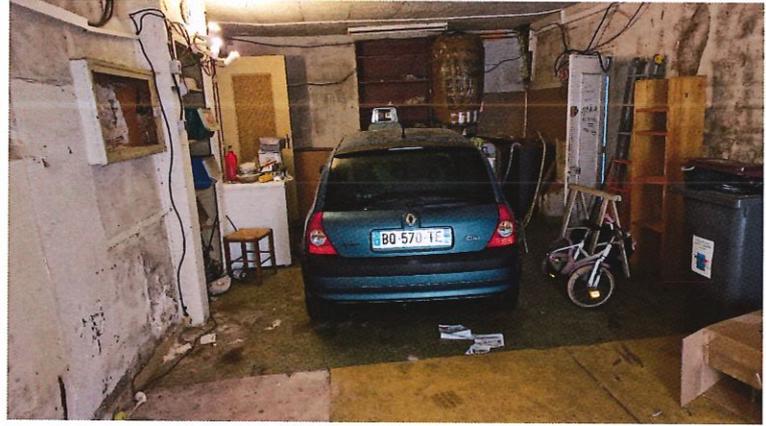
20221110_113434



20221110_114506



20221110_114508



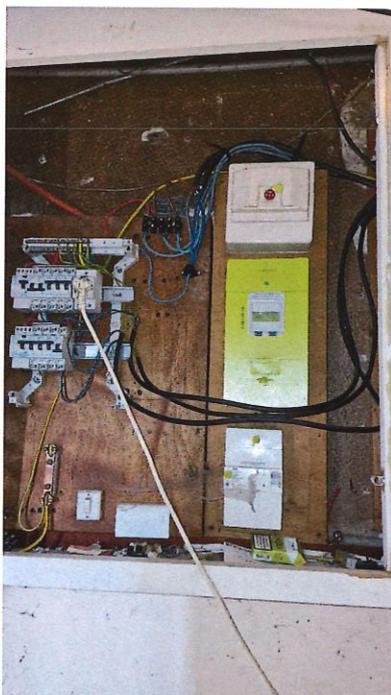
20221110_114510



20221110_114515



20221110_114518



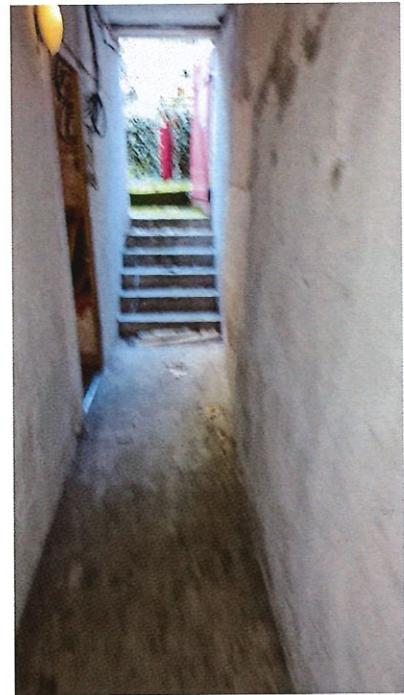
20221110_114528



20221110_114659



20221110_114705



20221110_114708



20221110_114711



20221110_114728



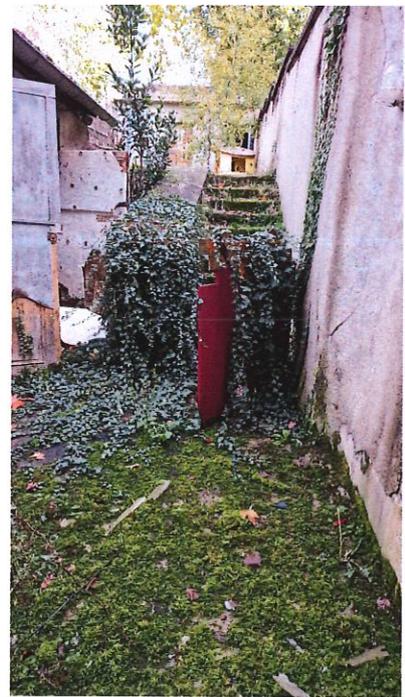
20221110_114730



20221110_114735



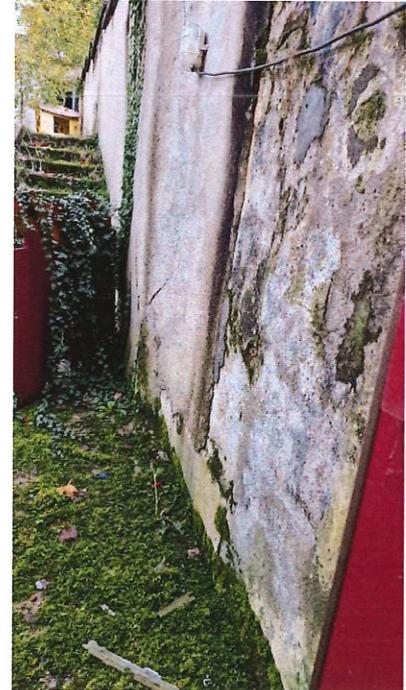
20221110_114737



20221110_114740



20221110_114741



20221110_114744



20221110_114751



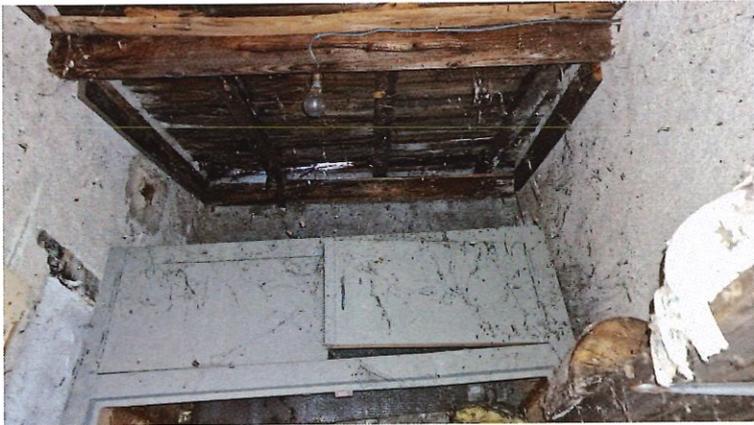
20221110_114754



20221110_114757



20221110_114854



20221110_114900



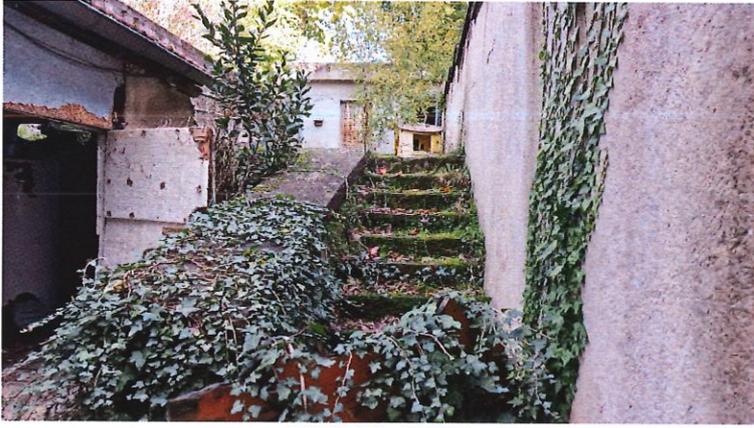
20221110_114907



20221110_114909



20221110_114912



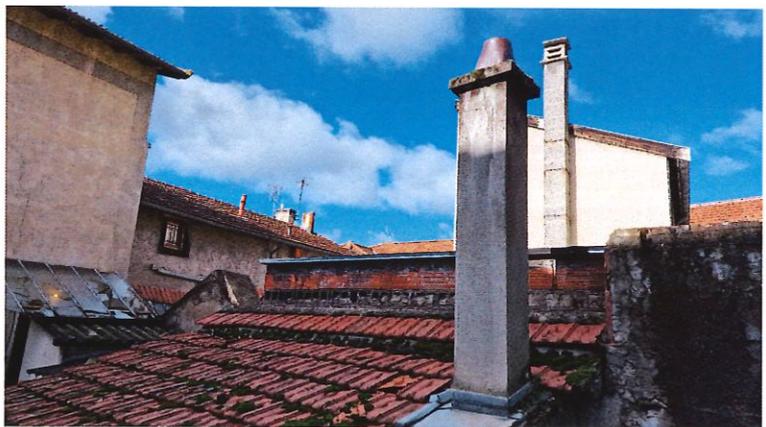
20221110_115021



20221110_115023



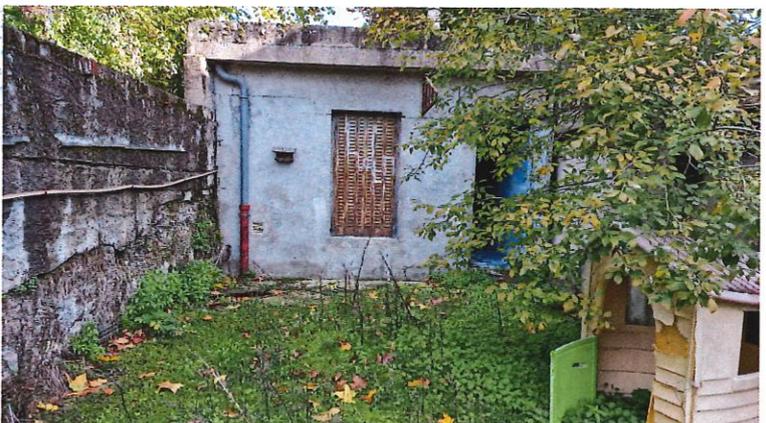
20221110_115039



20221110_115045



20221110_115049



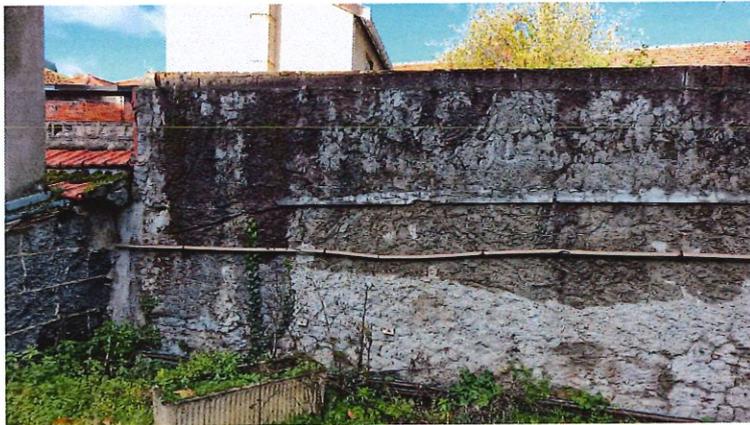
20221110_115052



20221110_115101



20221110_115103



20221110_115110



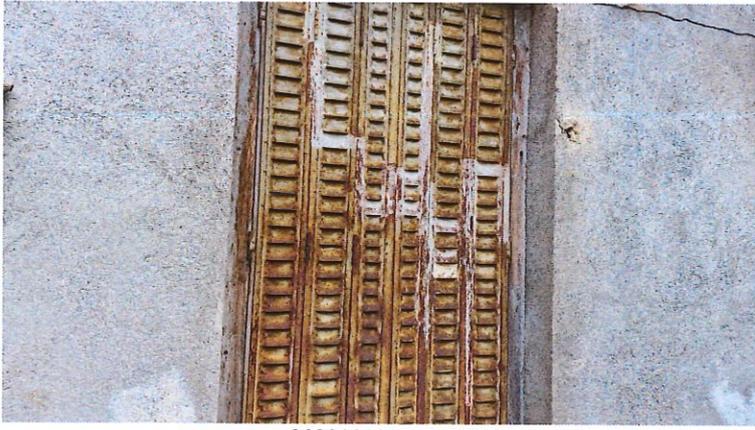
20221110_115112



20221110_115114



20221110_115116



20221110_115131



20221110_115134



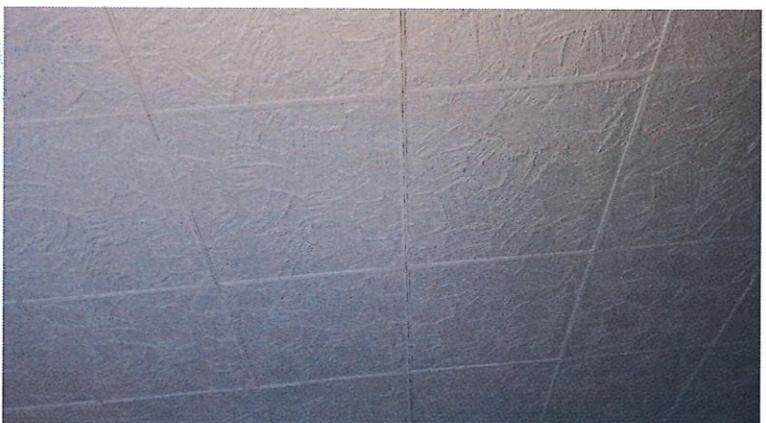
20221110_115145



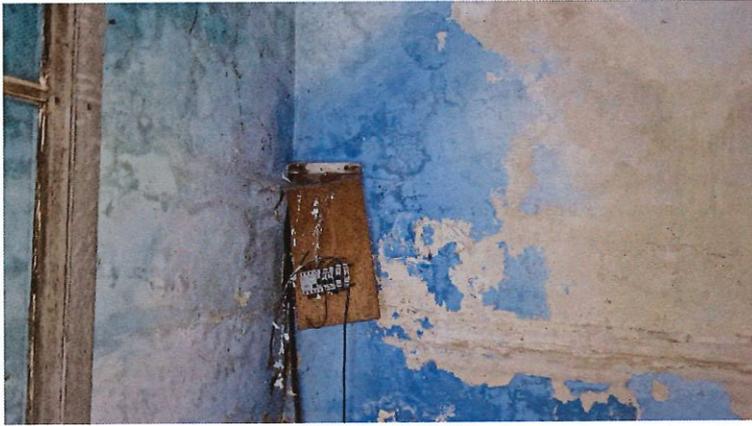
20221110_115148



20221110_115153



20221110_115156



20221110_115201



20221110_115215



20221110_115220



20221110_115323



20221110_115327



20221110_115332



20221110_115336



20221110_115442



20221110_115444



20221110_115644



20221110_115750



20221110_115753



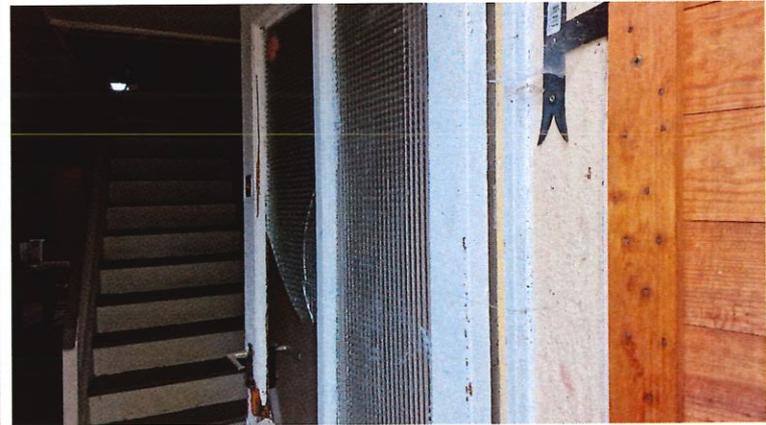
20221110_115808



20221110_115810



20221110_115827



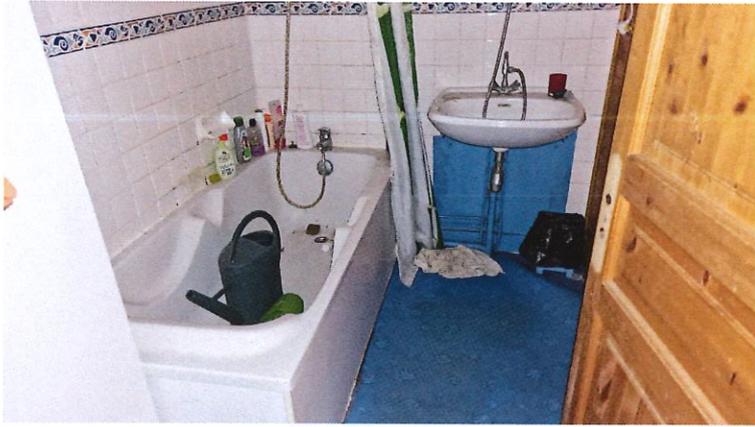
20221110_115829



20221110_115927



20221110_115931



20221110_115938



20221110_120026



20221110_120030



20221110_120039



20221110_120042



20221110_120105



20221110_120117



20221110_120400



20221110_120403



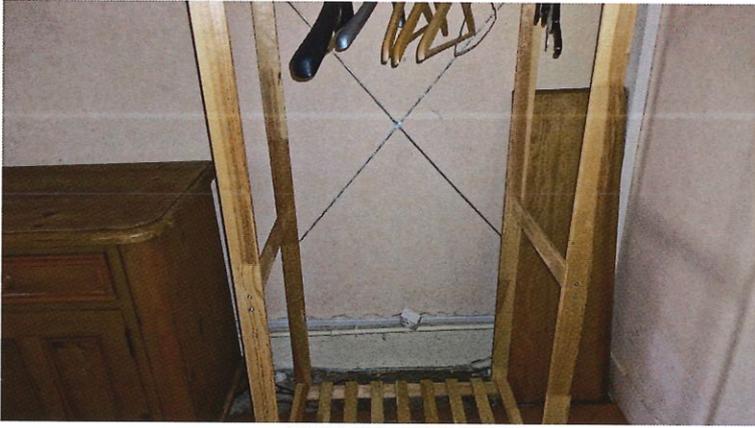
20221110_120409



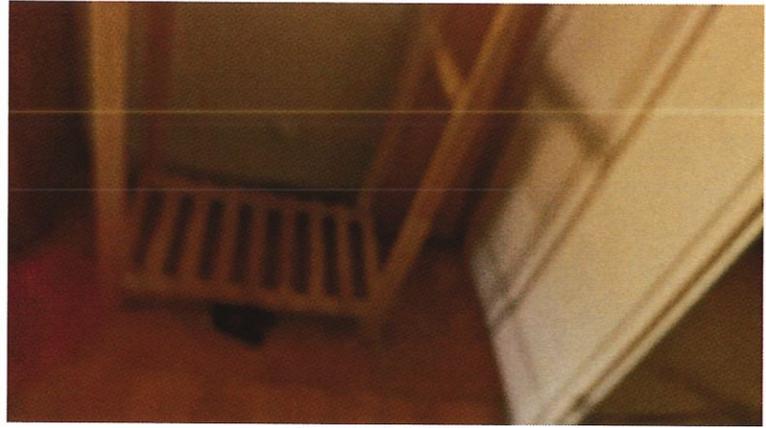
20221110_120414



20221110_120424



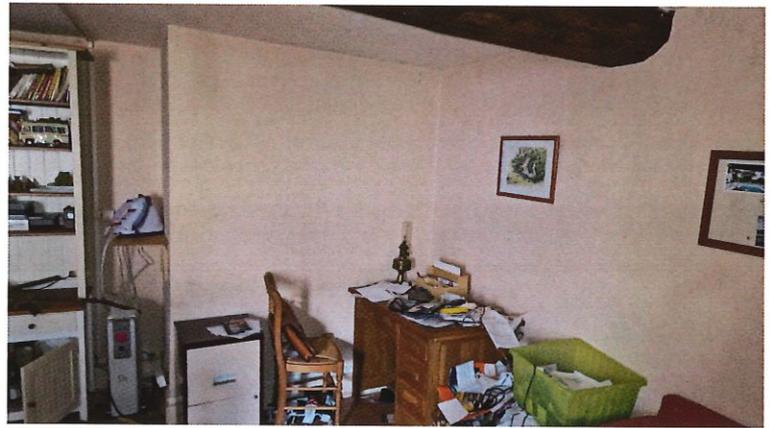
20221110_120433



20221110_120436



20221110_120438



20221110_120455



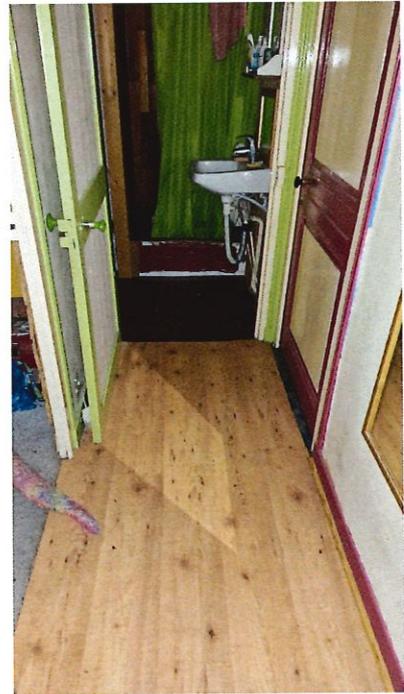
20221110_120500



20221110_120524



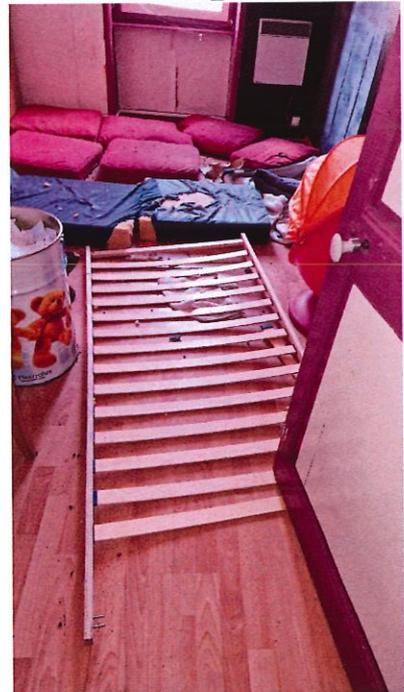
20221110_120549



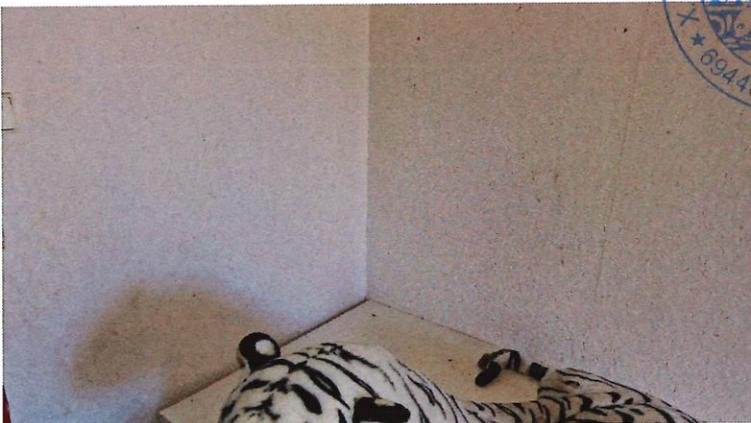
20221110_120648



20221110_120652



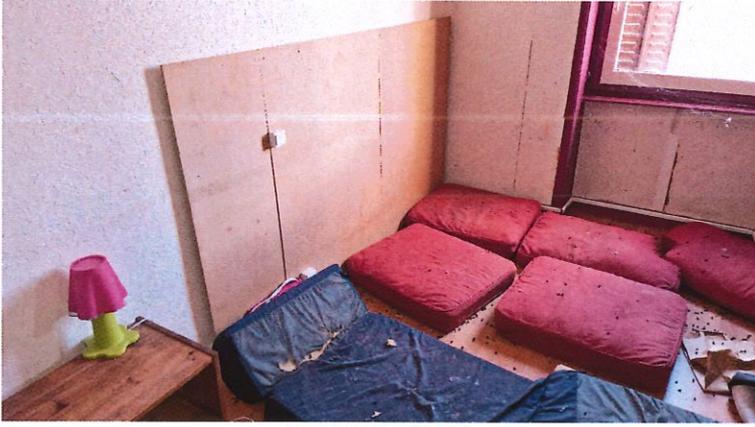
20221110_120714



20221110_120814



20221110_120816



20221110_120819



20221110_120821



20221110_120824



20221110_120826



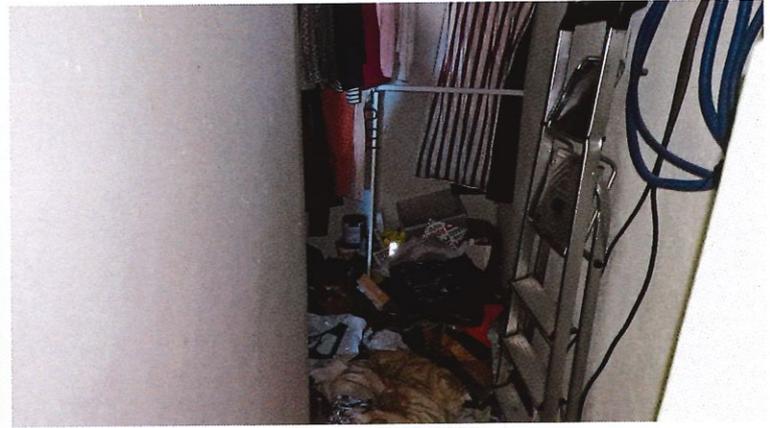
20221110_120832



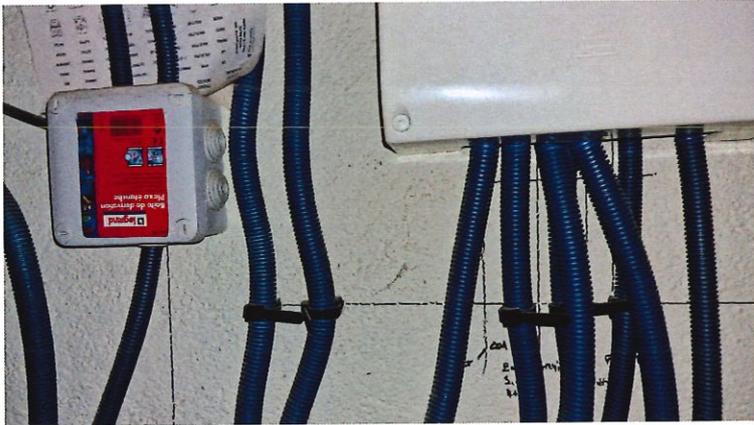
20221110_120901



20221110_120910



20221110_120928



20221110_120936



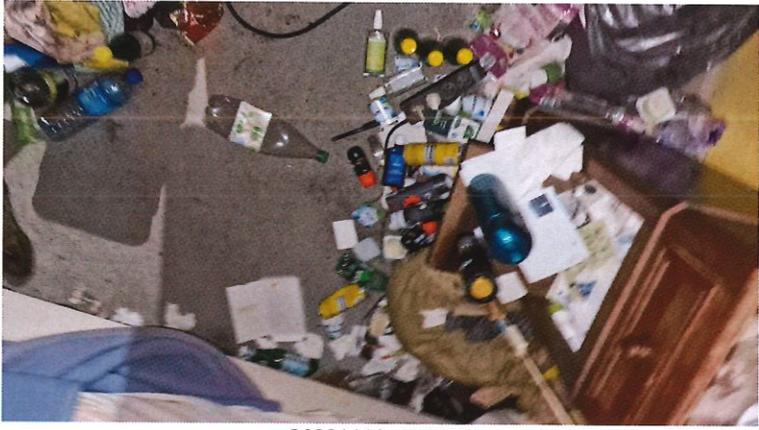
20221110_120941



20221110_120948



20221110_121015



20221110_121022



20221110_121027



20221110_121034



20221110_121106



20221110_121110



20221110_121121



20221110_121207



20221110_121212



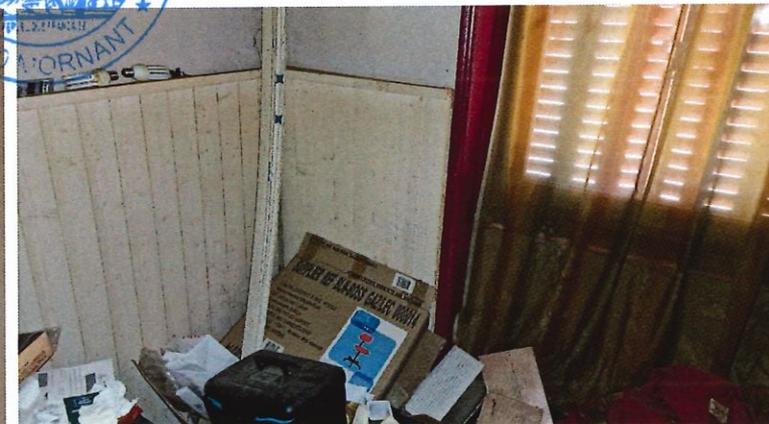
20221110_121220



20221110_121343



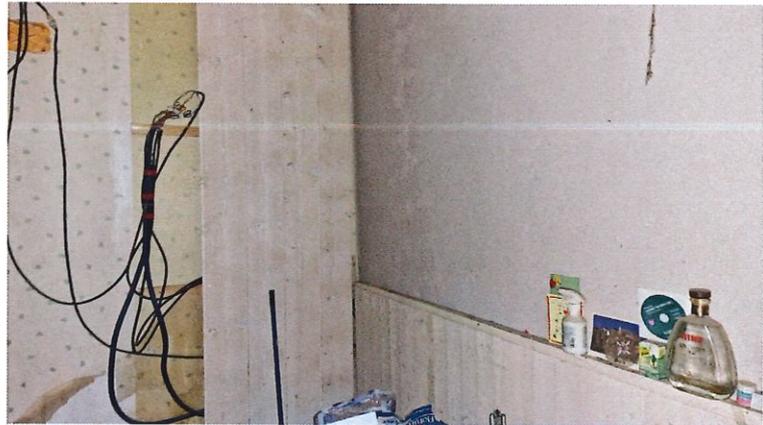
20221110_121345



20221110_121623



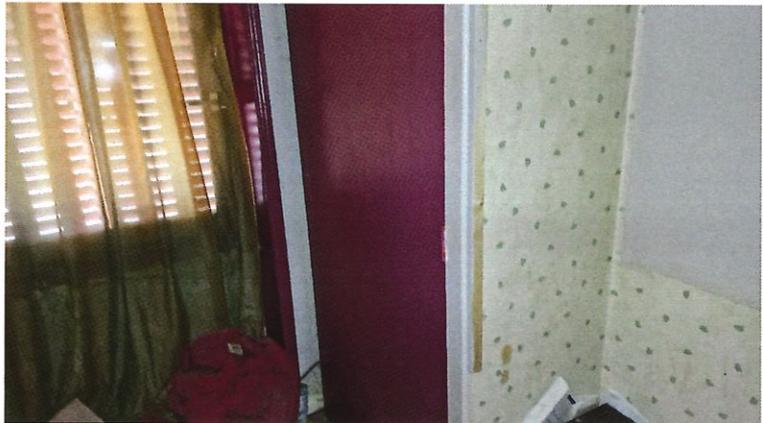
20221110_121626



20221110_121630



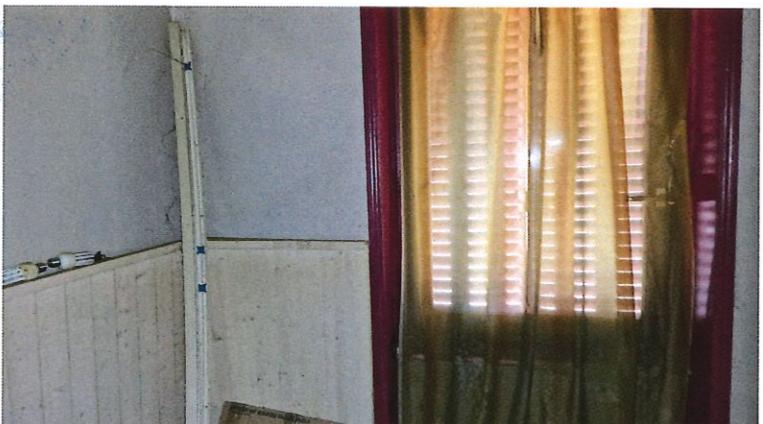
20221110_121636



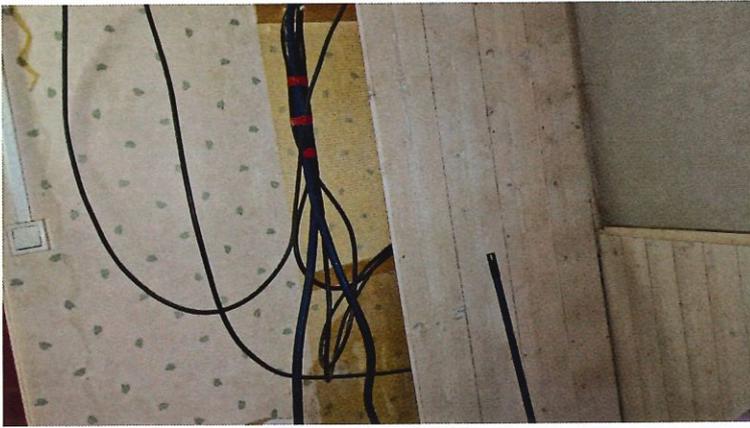
20221110_121642



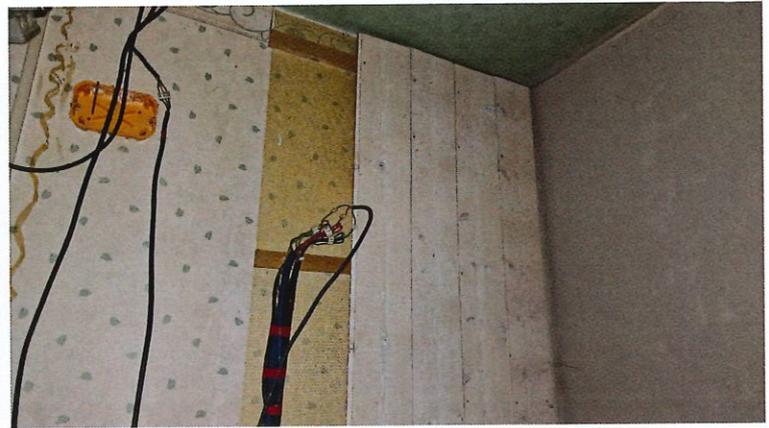
20221110_121644



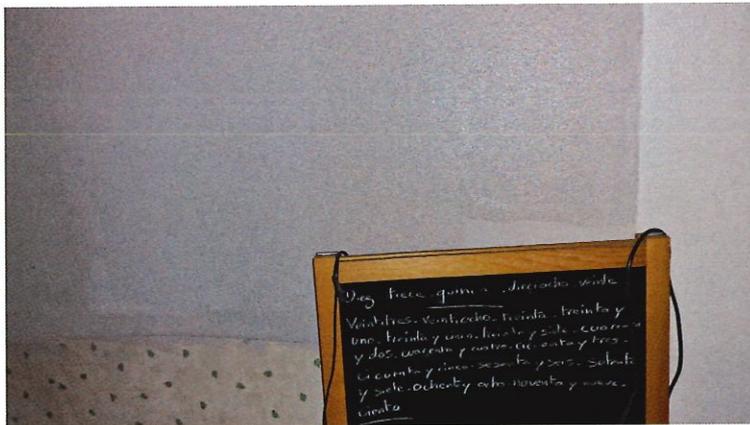
20221110_121647



20221110_121705



20221110_121708



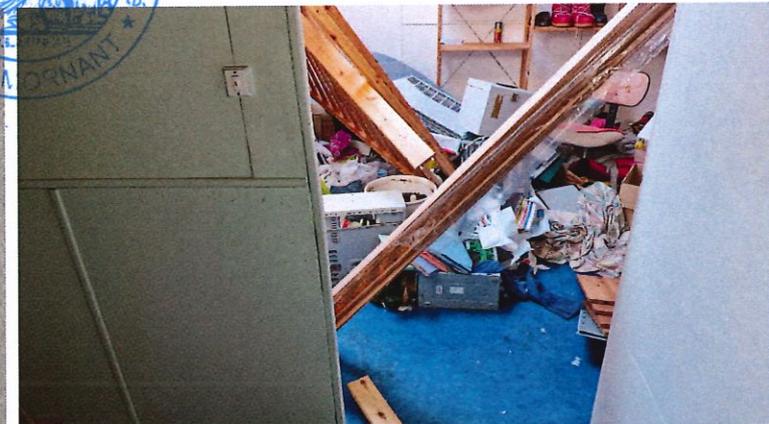
20221110_121715



20221110_121733



20221110_121738



20221110_121802



20221110_121905



20221110_121910



20221110_121914



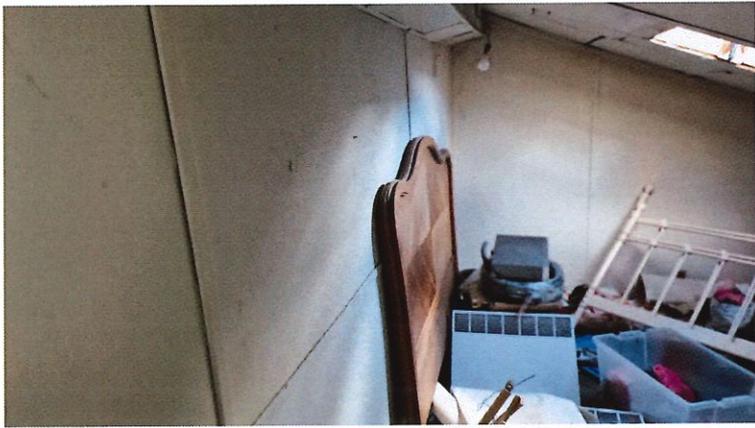
20221110_121919



20221110_122001



20221110_122035



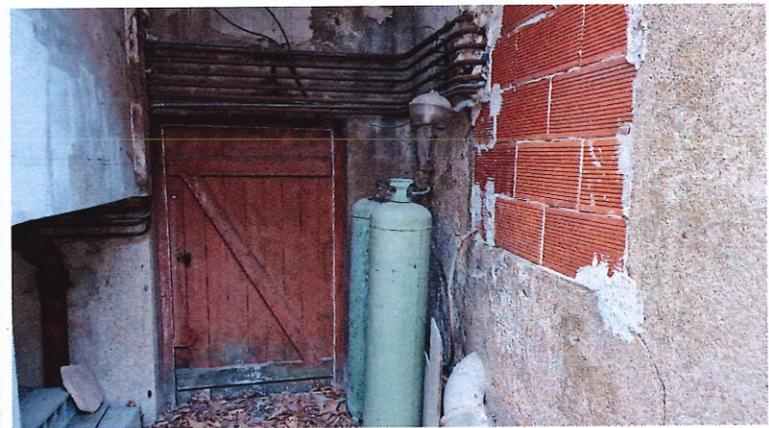
20221110_122038



20221110_122041



20221110_122044



20221110_122340



20221110_130232



20221110_130235



20221110_130240



20221110_130244



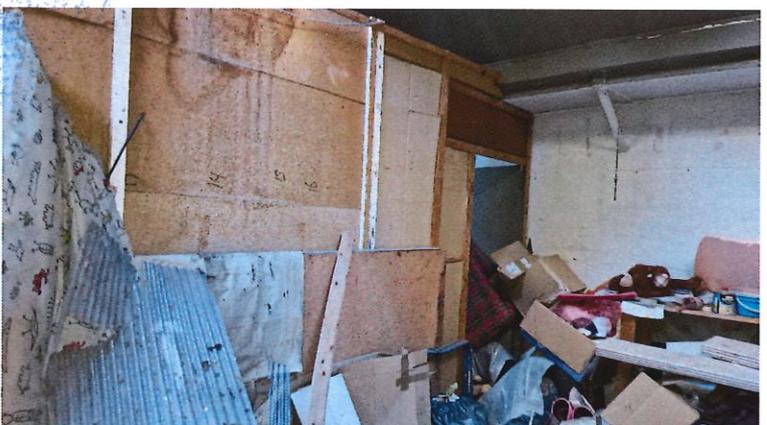
20221110_130253



20221110_130255



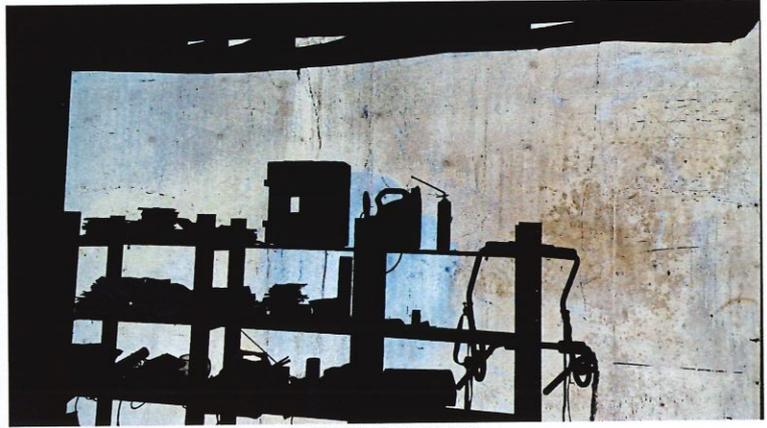
20221110_130258



20221110_130301



20221110_130305



20221110_130308



20221110_130316



20221110_130318



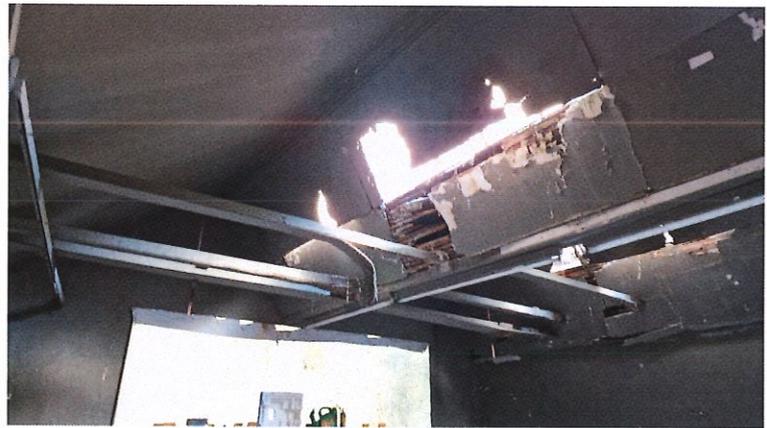
20221110_130321



20221110_130357



20221110_130400



20221110_130402



20221110_130418



20221110_130447



20221110_130449

SERRURIER

MARCIANO

Anche



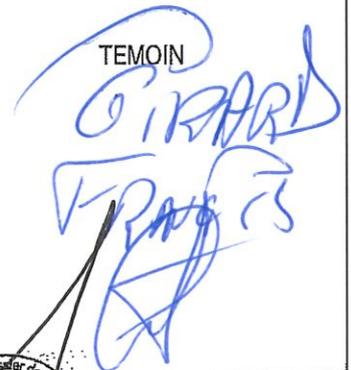
TEMOIN

FURAST
Viegno



TEMOIN

GIRARD
FRANCOIS



SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Huissiers de Justice
13 Rue Louis Guillaumont
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du DIX NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT DEUX

Références :

2982873/PHC/2982873

A LA DEMANDE DE Madame la Comptable du Trésor Public chargé du
particuliers de TARARE 22 rue Etienne Dolat
69170 TARARE

La copie du présent acte comporte 22 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	442,36
D.E.P.	
Art.A444.15.....	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	450,03
TVA 20,00%.....	90,01
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS	22,00
T.T.C.	562,04

